

## COMMUNE DE SAINT-THURIEN

\*\*\*\*\*

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2017

Etaient présents : Jean-Pierre GUILLORE, Christine KERDRAON, Bruno JAFFRE, Jean-Pierre LE DUIGOU, Nicolas LE NAOUR, Carole DAUPHIN, Daniel HUIBAN, Corinne DERRIEN, Françoise GOLIES, Cédric JAULNEAU, Hélène CHARPENTIER (19 h.15), Fabienne LE GALL et Laurent MINTEC.

Absents excusés : Joël DERRIEN (a donné pouvoir à Jean-Pierre LE DUIGOU)

Absents : Flore MEFORT.

Secrétaire de séance : Laurent MINTEC.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte rendu du conseil municipal du 25 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

#### **1°) Examen des demandes de subventions 2017 :**

Après examen des demandes de subventions présentées, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'avis des membres de la commission de finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2017 :

- Voyage d'études en France (par élève)	26,00 €
- Voyage d'études à l'étranger (par élève)	34,00 €
- ADMR Ellé-Isole TREMEVEN	1 090,00 €
- Amicale des sapeurs-pompiers SAINT-THURIEN	150,00 €
- Amicale du 3 <sup>ème</sup> Age SAINT-THURIEN	570,00 €
- Amicale Laïque SAINT-THURIEN	450,00 €
- Association des Parents d'Elèves SAINT-THURIEN	180,00 €
- Comité de Jumelage SAINT-THURIEN	590,00 €
- Digor'n Nor SAINT-THURIEN	450,00 €
- Section UNC-AFN-FFI SAINT-THURIEN	330,00 €
- Société de chasse SAINT-THURIEN	175,00 €
- Union Sportive SAINT-THURIEN	2 000,00 €
- Pas par haz'art SAINT-THURIEN	150,00 €
- DDEN Secteur de SCAER	60,00 €
- Club gymnique bannalécois	30,00 €
- Union sportive bannalécoise	40,00 €
- Cercle celtique Liviou Kerien	60,00 €
- APAJH SCAER	125,00 €
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Finistère	180,00 €
- Maison Familiale Rurale Elliant	60,00 €
- CFA Bâtiment Quimper	60,00 €
- Maison Familiale Rurale Pleyben	60,00 €
- Croix Rouge QUIMPERLE	35,00 €
- Secours Populaire QUIMPERLE	35,00 €

#### Remarques :

Carole DAUPHIN demande pourquoi rien n'est proposé pour l'association du Lycée de Kerneuzec. Et Bruno JAFFRE pose la même question en ce qui concerne l'association Alzheimer. Jean-Pierre GUILLORE répond qu'il y a beaucoup de demandes et qu'il faut faire des choix. La commission s'est basée sur ce qui a été fait l'an passé.

Jean-Pierre LE DUIGOU indique qu'il a appris que QUERRIEN ne faisait plus l'entente avec SAINT-THURIEN pour l'école de foot. Bruno JAFFRE demande si le club de MELLAC

occupera le terrain de SAINT-THURIEN. Jean-Pierre GUILLORE répond que MELLAC lui a demandé en début d'année, mais qu'il n'a pas eu d'autres demandes depuis. Daniel HUIBAN demande si les associations peuvent déposer des demandes de subvention d'ici la fin de l'année alors qu'elles n'en ont pas fait la demande jusqu'à ce jour. Il cite l'association AHBA. Christine KERDRAON précise que l'association AHBA ne fera pas de demande car son objectif est atteint.

### **2°) Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016 :**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de ce rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

#### **Remarques :**

Cédric JAULNEAU trouve que ce rapport est un peu technique. Daniel HUIBAN note que la consommation augmente toujours et les pertes aussi. Jean-Pierre LE DUIGOU indique qu'il y a eu des tests avec des besoins en eau sur le nouveau réservoir ; ce qui peut justifier les pertes. Il précise qu'il y a toujours des fuites sur le réseau. Jean-Pierre GUILLORE indique que des travaux sont prévus sur le réseau à Quélenec et à Loge-Bleis afin de remédier aux fuites détectées sur ces secteurs. Jean-Pierre LE DUIGOU demande s'il est possible de compter la consommation d'eau au prix de la tranche de + de 200 m<sup>3</sup> pour les exploitations qui ont plusieurs compteurs sur les compteurs secondaires. Hélène THIEC indique que la question va être posée au prestataire du logiciel informatique. Cédric JAULNEAU demande des explications sur les factures. Daniel HUIBAN dit que bientôt la Commune paiera aussi sa consommation d'eau. Jean-Pierre LE DUIGOU répond qu'elle le fait déjà. Il y a des compteurs sur les bâtiments publics et la Commune paie ce qu'elle doit au budget eau et assainissement.

### **3°) Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2016 :**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de ce rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

#### **Remarques :**

Jean-Pierre LE DUIGOU remarque qu'il n'y a pas beaucoup de consommation au bourg. Cédric JAULNEAU répond qu'il y a beaucoup de personnes seules et pas de jardin. Bruno JAFFRE demande si on change les compteurs de temps en temps. Jean-Pierre GUILLORE répond qu'une vingtaine de compteurs sont changés tous les ans. Daniel HUIBAN demande s'il y a des personnes qui possèdent une réserve d'eau et qui rejettent cette eau dans le réseau d'assainissement (non comptée dans la consommation, donc non facturée). Jean-Pierre GUILLORE répond qu'il y en a peut-être, il n'en a pas connaissance. Il indique ensuite que des travaux sur le réseau d'assainissement sont à réaliser assez rapidement, avant le transfert à Quimperlé Communauté, dans le secteur de Stang-Léo. Jean-Pierre GUILLORE précise que le budget sera également transféré et qu'il vaut donc autant faire les travaux avant.

**4°) Travaux de rénovation énergétique et extension de l'école publique : attribution des marchés :**

*Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2014 relative à la délégation au Maire de certains pouvoirs et notamment pour la passation des marchés publics de travaux dont le montant est inférieur à 206 000 €,*

*Vu le montant global des travaux liés à la rénovation énergétique et à l'extension de l'école publique située Rue du Poulou à SAINT-THURIEN qui s'élève à 414 869.35 € HT,*

*Vu les procès-verbaux de la commission d'appel d'offres en date des 15 et 21 juin 2017,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer les marchés publics suivants :*

- Lot n° 1 – Gros œuvre : BAT'ISOLE CONSTRUCTION – 7, Rue Hélène Boucher – Kervidanou 1 – 29300 QUIMPERLE pour un montant HT de 74 083.58 €,
- Lot n° 2 – Charpente : MCA SCOP – Zone Artisanale de Kerdaniou – 29530 PLONEVEZ DU FAOU pour un montant HT de 13 388.33 €,
- Lot n° 3 – Couverture : SARL GUILLOUX COUVERTURE – ZA de Kerchopine – 56620 CLEGUER pour un montant HT de 25 700,00 €,
- Lot n° 4 – Menuiseries aluminium thermolaqué, métallerie : ARNOLD MIROITERIE MENUISERIE – ZA de Kerbenoen – 29120 COMBRIT pour un montant HT de 88 059.00 €,
- Lot n° 5 – Menuiseries bois, agencement : SEBACO – 3 Route de Kerourvois – ERGUE GABERIC – BP 663 – 29552 QUIMPER CEDEX 9 pour un montant HT de 5 392.23 € ?
- Lot n° 6 – Cloisons, isolation : SARL THIERY – 24, Rue de Moëlan – 29300 QUIMPERLE pour un montant HT de 15 752.52 €,
- Lot n° 7 – Plafonds suspendus : GUILLIMIN – 15, Rue Albert Stéphan – ZI du Petit Guélen – 29000 QUIMPER pour un montant HT de 5 770.00 €,
- Lot n° 8 – Revêtements de sols et murs scellés et collés : SOLS DE CORNOUAILLE – 46, Rue Jacques Anquetil 29000 QUIMPER pour un montant HT de 16 262.15 €,
- Lot n° 9 – Peinture, revêtements muraux : Ets Michel LE DU SAS – Kroas Hent Kerlevot – 29170 PLEUVEN pour un montant HT de 15 254.28 €,
- Lot n° 10 – Chauffage : AQUATHIS – ZA de Lumunoc'h – BP 31 – 29510 BRIEC DE L'ODET pour un montant HT de 119 515.90 €,
- Lot n° 11 – Electricité : Ets DAERON SAS – 40, Rue Caillec – 56100 LORIENT pour un montant HT de 35 691.36 €.

*Remarques : Jean-Pierre GUILLORE présente le montant des subventions attendues pour ces travaux, à savoir : FSIL (80 000 €), DETR (120 000 €), Conseil Départemental (41 100 €) et Conseil Régional (90 400 €). Jean-Pierre GUILLORE confirme à Françoise GOLIES que les entreprises ont été avisées. Daniel HUIBAN fait remarquer que certaines entreprises viennent de loin. Jean-Pierre GUILLORE répond que beaucoup sont assez proches ; certaines venaient de plus loin pour les travaux de la mairie. Cédric JAULNEAU demande si des justificatifs concernant la santé financière sont demandés aux entreprises. Jean-Pierre GUILLORE lui répond que les justificatifs sont fournis au moment de la consultation. Jean-Pierre GUILLORE, à la demande de Daniel HUIBAN, indique que les travaux démarrent en juillet 2017.*

**5°) Travaux de voirie communale – programme 2017/2019 : attribution du marché :**

*Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2014 relative à la délégation au Maire de certains pouvoirs et notamment pour la passation des marchés publics de travaux dont le montant est inférieur à 206 000 €,*

*Vu le montant global maximum du marché à bons de commande pour les travaux de modernisation et de rénovation de la voirie communale – programme 2017/2019 qui s'élève à 240 000 € HT,*

*Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date des 3 juin 2017,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer le marché public à bons de commande suivant :*

- *Travaux de modernisation et de rénovation de la voirie communale – Programme 2017/2019 : EUROVIA BRETAGNE – 45, Rue du Manoir de Sévigné – 35043 RENNES CEDEX pour un montant annuel HT compris entre 20 000 € et 80 000 €.*

*Remarque : Bruno JAFFRE présente le dossier et précise que le SIVOM ne peut pas tout faire, d'où cette consultation. De plus, les tarifs sont plus intéressants. Jean-Pierre LE DUIGOU précise que le SIVOM ne fait que du bicouche, alors qu'il est préférable de faire de l'enrobé à certains endroits.*

#### **6°) Avancements de grade : transformation des emplois :**

*Le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.*

*Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.*

*Compte tenu des avancements de grade 2017, il convient de supprimer et de créer les emplois correspondants.*

*Le Maire propose à l'assemblée :*

- *de supprimer les emplois suivants :*
  - *Adjoint administratif territorial principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au service administratif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017,*
  - *Adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (22 heures hebdomadaires) au restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017,*
  - *ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au service scolaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017,*
  - *Adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au service technique à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017,*
  - *Adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (27 heures hebdomadaires) au restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017.*
- *de créer les emplois suivants :*
  - *Adjoint administratif territorial principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au service administratif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017,*
  - *Adjoint technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (22 heures hebdomadaires) au restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017,*
  - *ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au service scolaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017,*
  - *Adjoint technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au service technique à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017,*
  - *Adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (27 heures hebdomadaires) au restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Décide d'adopter la proposition du Maire.*

Remarques : Jean-Pierre LE DUGOU demande quelle sera l'incidence budgétaire. Hélène THIEC lui répond que l'incidence sur le budget s'élève à 572.68 € mensuels, soit 6 872.16 € sur l'année. Daniel HUIBAN demande des précisions sur les différents avancements possibles des agents.

**7°) Initiation à la langue bretonne dans les écoles – Convention :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la Commune a donné son accord, le 29 juin 2012, puis le 7 juin 2016, pour le financement de l'initiation à la langue bretonne à l'école publique de SAINT-THURIEN pour 2 classes, soit 2 heures hebdomadaires pour la période 2012/2017.

Il rappelle que ce dispositif est pris en charge à 50 % par le Conseil Départemental, le reste étant financé par la Région et les Communes.

Il indique que pour l'année scolaire 2017/2018 :

- 36 élèves de l'école publique de SAINT-THURIEN seraient concernés,
- Le coût estimé restant à la charge de la Commune s'élèverait à 1 199.40 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de projet de convention, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention relative au financement de l'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques pour la période de septembre 2017 à juillet 2020 avec le Département du Finistère.

Remarques : Christine KERDRAON précise que l'intervenant est l'association MERVENT et que 2 heures hebdomadaires sont prévues pour les élèves des classes maternelle et CP. Fabienne LE GALL demande s'il est possible d'en faire profiter aux autres classes. Jean-Pierre GUILLORE et Christine KERDRAON indiquent que ça dépend de leur programme, qu'il faut trouver des créneaux horaires. Carole DAUPHIN souligne que cela se fait dans d'autres écoles. Christine KERDRAON précise que cela aurait un coût supplémentaire. Jean-Pierre GUILLORE dit que des renseignements seront pris auprès du Conseil Départemental et de l'Inspection Académique afin de connaître le coût pour la mise en place de cette initiation pour les autres classes.

**8°) Acquisition, installation de serveurs et maintenance du matériel informatique :**

Le Maire indique à l'assemblée qu'il est apparu pertinent de conclure un groupement de commandes pour l'acquisition et l'installation de serveurs informatiques et la maintenance des matériels informatiques.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de SAINT-THURIEN ainsi que de celui des Communes de Bannalec, Baye, Moëlan-sur-Mer et Riec-sur-Belon de constituer un groupement de commande afin que, par le choix d'un prestataire commun, des économies soient réalisées pour leurs besoins propres,

Considérant que la Commune de Bannalec entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres de celui-ci,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de constituer un groupement de commande avec les Communes susnommées,
- d'accepter que la Commune de Bannalec soit désignée comme coordonnateur du groupement et, qu'à ce titre, elle organise l'ensemble des opérations de consultation, notification et suivi du contrat.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de constituer un groupement de commande avec les Communes de Bannalec, Baye, Moëlan sur Mer et Riec sur Belon conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics,

- d'accepter que la Commune de Bannalec soit désignée comme coordonnateur du groupement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement et ses éventuels avenants.

Remarques : Laurent MINTEC demande des renseignements sur la modalités de la consultation.

Arrivée d'Hélène CHARPENTIER.

**9°) Budget eau et assainissement : décisions modificatives :**

Vu le budget du service eau et assainissement,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2017 :

- Section de fonctionnement :

• Dépenses :

+ 17 165.71 € au 6811 « Dotation amortissements »

-5 000.00 € au 022 « Dépenses imprévues »

-6 661.06 € au 023 « Virement à la section d'investissement »

Total

+ 5 504.65 €

• Recettes :

+ 5 504.65 € au 777 « Amortissement subventions »

Total

+ 5 504.65 €

- Section d'investissement :

• Dépenses :

+ 5 504.65 € au 1391 « Amortissement subventions »

+ 7 300.00 € au 2315-programme 117 « Alimentation en eau potable »

-2 300.00 € au 020 « Dépenses imprévues »

Total

+ 10 504.65 €

• Recettes :

+ 5 199.05 € au 2803 « Dotation amortissements »

+ 1 810.64 € au 28088 « Dotation amortissements »

+ 1 575.00 € au 2813 « Dotation amortissements »

+ 8 278.71 € au 28156 « Dotation amortissements »

+ 302.31 € au 2818 « Dotation amortissements »

-6 661.06 € au 021 « Virement de la section de fonctionnement »

Total

+ 10 504.65 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la décision modificative indiquée ci-dessus.

**10°) Acquisition de bâtiment :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la SCI VETAL a signé le 24 mars 2017 un accord pour la vente à la Commune de l'immeuble situé 2 Rue de Quimperlé à SAINT-THURIEN et cadastré section AA n° 304.

Le Conseil Municipal,

Vu l'inscription au budget 2017 de la Commune du montant nécessaire à l'acquisition,

Après avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document s'y rapportant qui seront établis par Maître Alain GRALL, Notaire à GUISCRIFFF pour un prix net vendeur de 10 000 €, étant entendu que les frais liés à l'établissement des diagnostics obligatoires ainsi que les frais d'acte sont à la charge de la Commune.

*Remarques : Nicolas LE NAOUR demande sous combien de temps après l'acquisition ce bâtiment sera rasé. Jean-Pierre GUILLORE indique que celui-ci sera rasé très rapidement après l'acquisition vu sa dangerosité. Laurent MINTEC demande si les diagnostics sont obligatoires même pour une démolition. Françoise GOLIES dit que les diagnostics sont à la charge du vendeur. Jean-Pierre GUILLORE précise que ceux-ci sont obligatoires et que, lors de la négociation, il a été convenu que la commune les prenne en charge. Daniel HUIBAN trouve que l'estimation faite est élevée. Jean-Pierre GUILLORE répond qu'il ne s'agit que d'une estimation faite par Maître GRALL et qu'une consultation sera lancée afin d'avoir des meilleurs tarifs.*

### **11°) Cession de terrains – Enquête publique :**

*Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a été destinataire des demandes d'acquisition de terrain communal suivantes :*

- *Madame Annick AVRY, domiciliée à Kerboudou à SAINT-THURIEN, souhaite acquérir environ 650 m<sup>2</sup> d'un ancien chemin devant son habitation,*
- *Monsieur Didier PUSTOC'H, domicilié 23 Rue de Querrien à SAINT-THURIEN, souhaite acquérir environ 850 m<sup>2</sup> correspondant à un ancien chemin desservant des terrains qu'il exploite,*
- *Monsieur René BERTHELOT, propriétaire d'une habitation au 10 Rue de Scaër à SAINT-THURIEN, souhaite acquérir environ 15 m<sup>2</sup> qui correspondent à une partie du parking du stade situé Rue de Scaër.*

*Il rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 1<sup>er</sup> juin 2012, les conditions de cession de terrain situés hors agglomération ont été fixées de la façon suivante : vente de terrain au prix de 0,30 € le m<sup>2</sup> et frais d'actes (géomètre et notaire) à la charge du demandeur.*

*Il propose au Conseil Municipal de fixer le prix du m<sup>2</sup> de terrain situé en agglomération à 15 €.*

*Le Maire indique qu'il convient de procéder à une enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la Commune.*

*Après en avoir délibéré, par 13 voix « pour » et 1 abstention (Hélène CHARPENTIER), le Conseil Municipal :*

- *Emet un avis favorable à la cession d'environ 650 m<sup>2</sup> d'un ancien chemin situé à Kerboudou à SAINT-THURIEN au profit de Madame Annick AVRY au prix de 0,30 € le m<sup>2</sup>,*
- *Emet un avis favorable à la cession d'environ 850 m<sup>2</sup> d'un ancien chemin situé à Kerboudou à SAINT-THURIEN au profit de Monsieur Didier PUSTOC'H au prix de 0,30 € le m<sup>2</sup>,*
- *Emet un avis favorable à la cession d'environ 15 m<sup>2</sup> du parking du stade situé Rue de Scaër à SAINT-THURIEN au profit de Monsieur René BERTHELOT au prix de 15 € le m<sup>2</sup>.*
- *Dit que les frais d'actes (géomètre et notaire) seront à la charge des acquéreurs,*
- *Décide de procéder à l'enquête publique préalable à ces cessions,*
- *Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ces affaires.*

*Remarques : Bruno JAFFRE présente les trois dossiers. Il explique que Madame Annick AVRY a construit une terrasse sur le domaine communal et qu'il convient donc de régulariser cette situation. D'autre part, concernant la cession à Monsieur Didier PUSTOC'H, il précise qu'une enquête publique a déjà été réalisée par l'autre partie du chemin mais que l'acte n'a pas été signé puisque le demandeur souhaitait la totalité. Cette cession est soumise à des conditions ; si Monsieur PUSTOC'H ne les accepte pas, la vente ne sera pas signée. Jean-*

Pierre GUILLORE précise que Monsieur CADO, propriétaire de terrains riverains a été contacté et qu'il a un autre accès par Kervenou. Jean-Pierre LE DUIGOU soulève la question du prix de vente au m<sup>2</sup> dans l'agglomération. Il rappelle qu'une délibération a été prise en 2016 pour fixer le prix de vente du m<sup>2</sup> pour un autre dossier à 15 €. Jean-Pierre GUILLORE confirme et propose de fixer les prix de vente suivants : 15 € le m<sup>2</sup> dans l'agglomération et 0,30 € le m<sup>2</sup> en dehors. Hélène CHARPENTIER demande pourquoi sa demande avait été refusée ; il s'agissait également d'un départ de chemin. Jean-Pierre GUILLORE répond que dans le cas présent le reste du chemin a déjà fait l'objet d'une enquête publique ; le demandeur souhaite acquérir la totalité du chemin.

### **12°) Télétransmission des actes au contrôle de légalité : avenant à la convention :**

Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la Commune a signé une convention avec la Préfecture de Quimper le 26 mars 2010 pour la télétransmission partielle des actes soumis au contrôle de légalité prévoyant l'envoi dématérialisé des arrêtés et délibérations.

Les services préfectoraux propose d'étendre le champ de la télétransmission à l'ensemble des actes soumis à l'obligation de transmission (marchés publics, autorisations d'urbanisme, acte de gestion du personnel, budgets, etc...). A cette fin, la collectivité doit signer un avenant à la convention du 26 mars 2010.

Après avoir pris connaissance du projet d'avenant, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité concernant l'extension du périmètre à tous les actes et actes budgétaires.

### **13°) Questions diverses :**

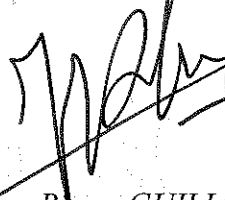
- a) Jean-Pierre GUILLORE invite le conseil à la signature de la charte « Bois bocage » mercredi 28 juin 2017 à 14 heures à Quélenec. Jean-Pierre LE DUIGOU donne des explications sur le chantier de l'an passé.
- b) Corinne DERRIEN signale que le terrain BMX n'est pas entretenu. Jean-Pierre GUILLORE et Bruno JAFFRE vont voir avec les services techniques. Jean-Pierre GUILLORE précise que les services techniques « ne peuvent pas être partout ». Pour info : il a été nettoyé le 4 juillet.
- c) Cédric JAULNEAU indique que certains riverains du Roué ont profité des travaux de bitumage que la Commune a fait réaliser pour faire des travaux chez eux. Bruno JAFFRE répond qu'il a vérifié : l'accès de chez Madame PERON est privé et elle paiera, l'accès de chez Madame MELLOUL est communal, donc à la charge de la collectivité et la cour de Madame LE BERRE n'a pas été bitumée puisque privée. Bruno JAFFRE se rendra sur place avec le SIVOM pour relever les métrés.
- d) Marie-Hélène PITON signale qu'un arbre est tombé sur le chemin de randonnée au niveau de chez Emile LE COZ. Jean-Pierre GUILLORE répond qu'il va demander aux services techniques de s'en charger.
- e) Ginette MINIOU demande si une solution a été trouvée pour le sentier de randonnée suite au refus de Gérard LE BRIS pour le passage sur ses terrains. Jean-Pierre GUILLORE répond que les services de Quimperlé Communauté ont modifié le tracé ; le passage se fait maintenant par la route.
- f) Valérie COMBOT demande si l'école va repasser à la semaine des 4 jours à la rentrée prochaine. Christine KERDRAON répond que le conseil d'école s'est réuni le 26 juin pas la décision n'a pas été prise car aucun sondage n'avait été fait auprès des parents. Un sondage va être fait et un conseil d'école extraordinaire se réunit mardi 4 juillet pour la décision.



- g) Jean-Pierre LE DUIGOU informe que 7 personnes se sont inscrites au concours des maisons et jardins fleuris, que le jury de Mellac viendra à SAINT-THURIEN, mais que celui de SAINT-THURIEN n'ira pas à Mellac cette année car il n'y a aucun inscrit.
- h) Fabienne LE GALL invite le conseil au vernissage de l'exposition des peintres polonais jeudi 29 juin à 17 heures à la Mairie.

Publié et affiché à SAINT-THURIEN, le 7 juillet 2017

Le Maire,



Jean-Pierre GUILLORE.